



UBISOFT ENTERTAINMENT S.A.

Ubisoft lance une opération d'actionnariat salarié aux Etats-Unis baptisée Plan MMO d'Ubisoft 2016 US (l'« Offre US »)

Montreuil-sous-Bois, le 24 juin 2016 - Ubisoft Entertainment S.A. (Euronext Paris : UBI – code ISIN:FR00054470) annonce la mise en œuvre d'une opération de cession d'actions réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne groupe international pour les Etats-Unis.

1. EMETTEUR

Ubisoft Entertainment S.A. (ci-après la « Société ») est une société anonyme ayant son siège social au 107, Avenue Henri Fréville, 35200 Rennes, France. La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 335 186 094 RCS Rennes.

Les informations relatives à la Société sont disponibles sur son site Internet (www.ubisoft.com) et en particulier dans le document de référence disponible sur ce site.

2. MOTIFS DE L'OFFRE US

Cette offre d'actions est proposée aux collaborateurs du groupe adhérents au plan d'épargne groupe international d'Ubisoft pour les Etats-Unis (PEGI US). Elle a pour objectif de développer l'actionnariat salarié afin d'associer plus étroitement ses collaborateurs au développement et aux résultats futurs du groupe.

3. CADRE DE L'OFFRE US

Lors de sa réunion en date du 23 juin 2016, le conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à une cession d'actions réservée aux adhérents du PEGI US conformément aux dispositions de l'article L.3332-24 du Code du travail dans les conditions décrites ci-dessous et a délégué au Président Directeur général tous pouvoirs pour la mettre en œuvre.

4. CONDITIONS DE L'OFFRE US

- Périmètre

Le périmètre de l'Offre US couvre les sociétés dont 80% du capital social est détenu directement ou indirectement par la Société, ayant leur siège social aux Etats-Unis et adhérentes du PEGI US (les « Sociétés Adhérentes »).

- Bénéficiaires

L'Offre US est réservée aux salariés (a) des Sociétés Participantes, au premier jour de la période d'acquisition/rétractation (prévue le 15 août 2016) et (b) ayant au moins trois mois d'ancienneté, continue ou non, entre le 1^{er} janvier 2015 et la fin de la période d'acquisition/rétractation de l'Offre (prévue le 19 août 2016) (les « Bénéficiaires »). Toute personne conservera sa qualité de Bénéficiaire en cas d'absence autorisée par son employeur ou en cas de transfert entre Sociétés Participantes. Les personnes suivantes ne

peuvent avoir la qualité de Bénéficiaires : (i) les sous-traitants, (ii) les salariés à temps partiel dont le temps de travail ne dépasse pas 30 heures par semaine ou (iii) les stagiaires.

- Formule proposée

Il est proposé aux Bénéficiaires d'acquérir des actions de la Société (ci-après les « Actions »), dans le cadre d'une formule levier.

Les Bénéficiaires bénéficieront d'un abondement égal à 100% de leur apport personnel, plafonné à EUR 1.000 (nets) par Bénéficiaire.

Chaque Bénéficiaire bénéficiera en outre d'une garantie de recevoir, à l'issue d'une période de cinq ans ou avant cette date en cas de déblocage anticipé, son investissement initial en euro (composé de son apport personnel augmenté de l'abondement) ainsi qu'un multiple de l'éventuelle hausse moyenne protégée du cours de l'Action.

Les conditions de l'Offre US et notamment de la formule levier figurent dans la brochure d'information et le bulletin de réservation mis à la disposition des Bénéficiaires.

Période d'indisponibilité

Les Actions acquises par les Bénéficiaires dans le cadre de cette opération sont indisponibles pendant une période de cinq ans à compter de la date de réalisation de la cession d'actions réservée aux salariés (prévue le 30 août 2016), sauf survenance d'un des cas de déblocage anticipé suivants (qui doivent être interprétés afin de satisfaire les exigences de l'article 409A du U.S. Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié, sans pouvoir toutefois être plus favorables aux Bénéficiaires que ceux énoncés à l'article R. 3324-22 du code du travail) :

- cessation du contrat de travail du salarié,
- invalidité du salarié,
- décès du salarié.

- Prix d'Acquisition

Le Prix d'Acquisition de l'Action correspondra à la moyenne des cours moyens journaliers pondérés par le volume d'échange (VWAP) (*Volume-weighted average prices*) au cours des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration ou du Président Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration, fixant les dates de la période d'acquisition/rétractation des Actions (ci-après le « Prix de Référence »), après application d'une décote de 15% et arrondie au centième d'euro supérieur (ci-après le « Prix d'Acquisition »). Les Prix d'Acquisition doivent être payés en euros. Les taux de change seront fixés en même temps que le Prix d'Acquisition.

- Montant minimum d'investissement

Le montant minimum d'investissement par Bénéficiaire est fixé à 40 euros ou au Prix de Référence s'il est plus élevé.

- Plafonds

Plafond individuel

L'investissement de chaque Bénéficiaire ne peut excéder 2,5% de sa rémunération annuelle brute en 2016.

Plafond global

Le nombre total d'Actions pouvant être cédées dans le cadre de cette opération et/ou du Plan MMO d'Ubisoft 2016 est fixé à 3.371.634, représentant 3% du capital de la Société à la date de la décision du Conseil d'administration du 19 avril 2016 (ci-après l'« Enveloppe Globale »).

Si le nombre d'Actions demandées dans le cadre de l'Offre US et du Plan MMO d'Ubisoft 2016 dépasse le montant de l'Enveloppe Globale, les règles de réduction des ordres d'achat sont les suivantes :

- il sera procédé à la division de 80% du nombre total d'Actions de l'Enveloppe Globale par le nombre des bénéficiaires acquéreurs (dans le cadre de l'Offre US et du Plan MMO d'Ubisoft 2016) afin d'obtenir un seuil de réduction (ci-après le « Seuil de Réduction ») ;
- tous les ordres d'achat d'Actions (y compris les Actions achetées grâce au mécanisme de levier) d'un montant égal ou inférieur au Seuil de Réduction seront intégralement honorés ;
- tous les ordres d'achat d'Actions (y compris les Actions achetées grâce au mécanisme de levier) d'un montant supérieur au Seuil de Réduction seront, dans un premier temps, honorés à hauteur du Seuil de Réduction ;
- il sera procédé, dans un second temps, pour la partie du montant supérieur au Seuil de Réduction, à une réduction proportionnelle par application d'un coefficient de réduction déterminé en fonction du nombre d'Actions restantes de l'Enveloppe Globale par rapport au nombre total d'Actions demandées.

Toutefois, tout ordre d'achat d'Actions ne pourrait être réduit à un montant inférieur à 40 euros.

- Provenance des Actions

Les Actions cédées dans le cadre de cette opération proviendront des actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la dixième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 septembre 2015.

En tant que besoin, la Société peut réaffecter, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les actions auto-détenues rachetées dans le cadre de ce programme pour un objectif autre que la cession des actions aux salariés, pour satisfaire son obligation de livraison dans le cadre de la présente offre.

- Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de l'Offre US est le suivant :

- Période de réservation : du 27 juin au 8 juillet 2016 inclus
- Décision de fixation du Prix d'Acquisition: 13 août 2016
- Période d'acquisition/rétractation : du 15 au 19 août 2016 inclus
- Règlement-livraison: 30 août 2016
- Fin de la période d'indisponibilité : 31 août 2021

Ces dates sont indicatives et susceptibles de modification.

5. NATURE DES ACTIONS

Les Actions proposées dans le cadre de cette opération sont des actions ordinaires de la Société, cotées sur le marché Euronext Paris (Compartiment A) sous le code ISIN FR00054470. Les Actions sont éligibles au Système de Règlement Différé.

6. DROIT DE VOTE

Les droits de vote attachés aux Actions acquises dans le cadre de cette opération seront exercés par les Bénéficiaires.

7. OPERATIONS DE COUVERTURE

Le mécanisme financier sous-jacent à la formule levier nécessite des opérations de couverture sur le marché réalisées par l'établissement financier qui structure la formule levier. Des opérations de couverture peuvent donc être conduites par cet établissement à compter de la publication du présent communiqué et pendant toute la durée de l'Offre US.

8. ENSEMBLE DES TERMES ET CONDITIONS

Cette description de l'Offre US est faite sous réserve de l'ensemble des termes et conditions figurant dans la brochure d'information, le bulletin de réservation et le bulletin de souscription, mis à la disposition des Bénéficiaires.

Contacts

Communication financière

Jean-Benoît Roquette

Directeur de la Communication Financière

+ 33 1 48 18 52 39

Jean-benoit.roquette@ubisoft.com

À propos d'Ubisoft

Ubisoft figure parmi les leaders mondiaux de la création, édition et distribution de jeux vidéo et de services interactifs. Le groupe possède un riche portefeuille de marques de renommée internationale telles que Assassin's Creed, Just Dance, Rayman, Far Cry, Watch Dogs ou encore la série de jeux vidéo Tom Clancy. Les équipes d'Ubisoft, à travers son réseau mondial de studios et de filiales de distribution, s'engagent à offrir aux joueurs des expériences de jeu originales et inoubliables sur l'ensemble des plateformes populaires, dont les consoles, mobiles, tablettes et PC. Pour l'exercice 2015-16, le CA d'Ubisoft s'est élevé à 1 394 millions d'euros. Pour plus d'informations, rendez-vous sur: www.ubisoftgroup.com.